Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 092-219200144-20260721-ARRNUM_4VALLET-AU

VILLE DE
BOURG-LA-REINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nomenclature : 2.2

Objet : Arrêté portant attribution de numéros de voirie aux deux lots issus de la division de la parcelle cadastrée section D n°44, sise 4 rue Cécile Vallet, à Bourg-la-Reine.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le cadastre de la Commune de Bourg-la-Reine ;

VU la demande reçue en mairie le 7 juillet 2026 formulée par Monsieur Philippe BLOMME, Géomètre-Expert D.P.L.G., en vue de l'attribution de numéros de voirie aux deux lots issus de la division de la parcelle cadastrée section D n°44, sise 4 rue Cécile Vallet, à Bourg-la-Reine ;

VU le plan de division joint à la demande susvisée ;

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer des numéros distincts aux lots issus de la division cadastrée section D n°44 susvisée,

ARRETE

Article 1 : DIT qu'il est attribué au bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée section D n°44, sise 4 rue Cécile Vallet à Bourg-la-Reine, les numéros de voirie distincts suivants, selon le plan ci-annexé :

- lot A : 4, rue Cécile Vallet,
- lot B : 4 bis, rue Cécile Vallet.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Bourg-la-Reine et toutes les autorités administratives compétentes, sont chargés chacun en ce qui le concerne dès l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine ;
- Monsieur le Géomètre Principal du Cadastre, Centre des Impôts fonciers de Sèvres – Centre Administratif, 8, avenue de L'Europe 92310 SEVRES ;
- I.N.S.E.E. Direction Régionale de Paris Service Production Division Population 7, rue Stephenson 78188 ST QUENTIN EN YVELINES ;
- Commissariat de Police d'Antony, 50, rue Galliéni 92160 ANTONY,
- Police municipale 6 boulevard Carnot 92340 BOURG-LA-REINE ;
- Monsieur Le Capitaine Commandant la 21ème Compagnie d'Incendie, 287, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART ;

VILLE DE
BOURG-LA-REINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 092-219200144-20260721-ARRNUM_4VALLET-AU

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

- Brigade de Sapeurs pompiers de Paris - Etat major - bureau opérations - cellule SIGEAREO, 1, place Jules Renard, BP 31, 75823 PARIS cedex 17,
- Centre de Secours, 20, rue Ravon 92340 BOURG-LA-REINE ;
- La Poste Service National de l'Adresse 1 rue François VIDAL CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex / mairies.sna@laposte.fr ;
- ENEDIS – Service CU/AU -TSA 20700 – 78052 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX ;
- GRDF Direction Réseaux Ile-de-France, 101 rue du président Roosevelt 78500 SARTROUVILLE ;
- VEOLIA EAU - ST du COB Sud 1, place de Turenne Immeuble le Dufy - 94417 SAINT-MAURICE Cedex ;
- Service Voirie de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- SFR : guichet-adresses@sfr.com ;
- Monsieur Philippe BLOMME, Géomètre-Expert D.P.L.G., 32, boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine.

Bourg-la- Reine, le 21 JUIL. 2026

Pour ampliation,
Pour le Maire, et par délégation,

Isabelle SPIERS,
Maire-Adjoint déléguée à l'Urbanisme,
Esthétique urbaine et Habitat

Signé,

Pour le Maire,
et par délégation,

Isabelle SPIERS,
Maire-Adjoint déléguée à l'Urbanisme,
Esthétique urbaine et Habitat